

A l'attention de Monsieur MULLER, directeur du SIEC
Madame OUALID, Chef de Division de l'Enseignement Général et Technologique

Objet : conditions de correction BTS

Monsieur le Directeur, Madame la chef de Division

Depuis plusieurs jours, les retours des collègues qui évaluent les copies des épreuves écrites de plusieurs BTS, aussi bien dans le champ tertiaire, industriel que dans celui des arts appliqués vont tous dans le même sens : la dématérialisation des copies conduit à des conditions de corrections scandaleuses. Les délais sont bien trop courts pour évaluer les copies. Les conditions de correction sont dégradées par le système de dématérialisation des copies qui s'avère très problématique : problèmes de connexion au serveur, difficultés dues à la lecture d'écran sur une longue période, en maths et en lettres, disparition des copies corrigées qui réapparaissent corrigées dans le paquet d'autres correcteurs, rappel à l'ordre comminatoire et injonctif quand le SIEC juge que l'enseignant est en retard sur les corrections de copies. Pour l'épreuve de culture générale, les paquets dématérialisés augmentent au fur et à mesure de la correction pour certains collègues, rendant très difficile leur organisation, sachant que certains assurent parallèlement leurs enseignements pour la préparation du baccalauréat, qu'ils sont appelés à corriger également. L'utilisation de l'informatique n'est alors plus un outil au service de la pédagogie et de la correction, mais devient un outil de surveillance du rythme de correction des collègues. C'est inacceptable !

Par ailleurs, l'administration ne peut exiger que les enseignants qu'elle désigne comme correcteur soit propriétaire d'un ordinateur, ni qu'ils restent connectés pendant de longues durées sur une plateforme à leur frais.

La situation est intolérable en culture générale où les copies de différentes séries sont mélangées sans distinction possible alors que, suivant la série, les heures d'enseignement dans cette discipline vont du simple ou double. Lors de la commission d'harmonisation, les IPR ont osé soutenir que les objectifs étaient les mêmes pour toutes les séries tertiaires, alors que les examinateurs ont toujours tenu compte de cette forte différence d'horaire pour adapter leurs exigences en fonction des programmes. Plus grave, les IPR ont soutenu qu'après les corrections, les copies seront reclassées par série et que les notes seraient adaptées en fonction des moyennes de l'année précédente dans chacune des séries. Un tel « bricolage » des notes est inacceptable et dévalorise totalement l'examen.

Le système de dématérialisation n'est donc pas opérationnel et entraîne à la fois le mépris des candidats au BTS et des correcteurs.

Les sections académiques du SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles exigent un délai supplémentaire pour la correction des épreuves de BTS actuellement en cours de correction. Nous demandons à être reçus dès le premier trimestre de la prochaine année scolaire pour faire un bilan sincère de la dématérialisation des copies en BTS. Par ailleurs, les interventions des IPR se limitent pas à un simple exercice d'harmonisation, elles se transforment en réelles pressions qui dénaturent l'exercice de correction et constituent une remise en cause inacceptable de la professionnalité des professeurs. Ces interventions déplacées doivent cesser.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur à notre attachement au Service Public d'Éducation et à la valeur Républicaine et sociale du BTS.

Les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles